

Concentration dans l'édition : le CPE demande une évolution des contrats d'auteur

Le limogeage d'Olivier Nora, éditeur reconnu des éditions Grasset, s'inscrit dans un mouvement long de concentration verticale et horizontale, qui voit grandir le poids des actionnaires au détriment des éditeurs et de leur liberté de choix. Une concentration qui se révèle délétère pour les auteurs, et contre laquelle le Conseil permanent des écrivains (CPE) a déjà lutté en 2022 en engageant avec succès une action au niveau européen contre la fusion Hachette-Editis.

Il est évident dans ce contexte que la **loi anti-concentration de 1986** visant à limiter la concentration dans les secteurs des médias est désormais obsolète et doit intégrer le domaine de l'édition.

Le CPE, fédération d'organisations d'auteurs reconnue depuis 1979 comme instance légitime de dialogue avec les pouvoirs publics et les acteurs de l'interprofession, demande aussi aux éditeurs (eux-mêmes inquiets de la situation¹) d'engager avec nous une **discussion constructive sur la nécessaire évolution des conditions contractuelles des auteurs concernant leur droit moral.**

Devant ces bouleversement majeurs et de plus en plus rapides, **le caractère *intuitu personae* des contrats d'édition se doit d'être clarifié et renforcé.**

Quant à la **durée de cession des droits** des auteurs, elle ne peut plus être alignée sur la durée de protection de l'œuvre (70 ans après la mort de l'auteur) comme c'est très majoritairement le cas aujourd'hui. Il s'agit là d'une demande ancienne du CPE, et l'évolution de la filière du livre montre que le dialogue avec les éditeurs doit impérativement reprendre sur ce point.

Comme l'a rappelé Catherine Pégard, ministre de la Culture, lors de l'inauguration du Festival du livre le 16 avril 2026 : « *Du rapport de confiance que les éditeurs nouent avec les auteurs se tisse une histoire unique.* »

Le maintien de ce rapport de confiance nécessite un dialogue interprofessionnel sur la manière pour l'auteur de faire valoir pleinement et concrètement ses droits. Le monde de l'édition change ; nos conditions contractuelles doivent évoluer elles aussi.

¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/04/17/grasset-nous-editeurs-denoncons-une-guerre-culturelle-et-ideologique-menee-au-grand-jour_6680887_3232.html